

REGLEMENT : LE TRAIL DE LA COLOMBINE.

DESCRIPTIF : Manifestation sportive qui se déroule de nuit, deux courses nature(trail) 10 et 18 kms et une marche populaire de 10 kms, ouvertes à tous, homme ou femme âgé de 16 ans minimum pour la course, et accompagné d'un parent pour les participants qui sont mineurs.

Les parcours, essentiellement sur des chemins forestiers et pédestres, seront entièrement balisés, et des signaleurs seront présents sur l'ensemble des circuits. Les parcours empruntés ne seront pas connus des concurrents avant le départ, les épreuves se courent dans un esprit de solidarité, sans enjeu, ni classement et ni chronomètre. 3 postes de ravitaillement seront prévus sur l'ensemble des circuits.

INSCRIPTION : Les inscriptions sont individuelles, elles peuvent être réalisées jusqu'au 1^{er} Octobre 2019. Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés dans des magasins de sport à VESOUL, sur le site lesportif.com ou à la mairie de COLOMBE LES VESOUL ; le bulletin d'inscription accompagné du règlement et certificat médical devront être adressés à C.A.L.C mairie de COLOMBE les VESOUL 70000 COLOMBE les VESOUL. Aucune inscription ne sera pas prise en compte si le dossier n'est pas complet, mal rédigé et sans le règlement.

La manifestation est limitée à 600 personnes pour les coureurs et 400 personnes pour les marcheurs.

Les licenciés devront fournir une attestation de leur licence (athlé. compétition , running , triathlon , UNSS ou UGSEL) de l'année en cours , les non licenciés devront fournir un certificat médical (datant de moins d'un an au 29 septembre 2018) de « non contre-indication à la pratique sportive de l'athlétisme ou course à pied en compétition , uniquement pour les coureurs . En cas de photocopie, apposer la mention « photocopie certifiée conforme à l'original » la signature et la date.

TARIFS/ANNULATION/DESISTEMENT : le coût de l'inscription au trail ou à la marche est de 10 euros par personne (gratuit pour les enfants moins de 12 ans), possibilité de prendre un repas sur place (nombres limités) sur réservation au prix de 10 euros (repas enfants 6 euros moins de 12 ans).

Cette année, 1€ par inscription sera reversé à l'association rêves : « L'association qui réalise les rêves des enfants très gravement malades. »

En cas de désistement, un remboursement ne sera réalisé que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à participer à l'épreuve. En cas de force majeure (intempéries) et pour des raisons de sécurité , l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours , les horaires de départ et d'arrêter les épreuves en cours ou de les annuler sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation .

RESPONSABILITES / ASSURANCES : Les organisateurs ont souscrits une assurance « dommages corporels et responsabilité civile ».il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement pour les risques « responsabilité individuelle accident ». L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé(certificat médical obligatoire conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999).Les coureurs qui participent au « trail de la Colombine » courent sous leurs propres responsabilités , ainsi , tous les objets perdus ou

dérochés , ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs , quel que soit le dommage éventuellement subi .Tous les participants s'engagent à se soumettre aux règles des épreuves édictées dans le présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et / ou pendant l'épreuve.

SECURITE / MATERIEL OBLIGATOIRE ; Pour des raisons de sécurité , les suiveurs en VTT et les chiens sont interdits sur le parcours , de même , aucun participant ne doit quitter la course sans prévenir l'organisation , si un concurrent est amené à abandonner , il devra impérativement remettre son dossard au poste de ravitaillement , à un signaleur, ou à l'arrivée .Le soutien sanitaire est assuré par un infirmier et un médecin urgentiste pouvant se déplacer sur l'ensemble du parcours par véhicule type « quad » pour une première prise en charge avant la prise en charge par les services de secours .Des signaleurs portant un gilet haute visibilité de couleur jaune seront présent sur l'ensemble du parcours ainsi qu'aux changements de direction . Un comptage de tous les participants sera effectué avant le départ, à mi-parcours et à l'arrivée. Des accès route seront mis en place à différents endroits du parcours pour permettre l'accès aux équipes de secours et à la prise en charge des concurrents qui seraient amenés à abandonner. En cas d'accident, les concurrents se doivent secours et entraide en alertant l'organisation soit par téléphone (le n° sera communiqué à la remise des dossards avant le départ), soit en informant le signaleur le plus proche. Sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code la route.

Chaque concurrent devra se munir obligatoirement d'une lampe frontale, d'un sifflet et/ou téléphone portable, un contrôle sera effectué avant le départ. Il est conseillé également de vous munir de quelques barres énergétiques et d'eau. Il convient à chacun de respecter le site, de suivre rigoureusement le parcours balisé et en veillant à ramener tous les déchets qu'il pourra produire afin de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés.

HORAIRES : accueil des participants pour le retrait des dossards de 16H00 à 19H30.

-A partir de 16H00 : accueil des participants, prise des consignes de sécurité et présentations des parcours sur carte.

-A partir de 19H45 : comptage des coureurs 18 kms

-20h00 : Départ du Trail 18 kms

-A partir de 20H05 : comptage des coureurs 10 Kms

-20h15 : Départ du Trail 10 km

-A partir de 20H15 : comptage et départs des marcheurs.

-A partir de 21H15 : arrivée des premiers concurrents, comptages.

Les organisateurs se réservent le droit de faire connaitre, avant le départ toute modification.

Un parking gratuit (non surveillé) sera mis à la disposition des participants, à proximité du site de départ; (avec nombre de places limitées) si conditions météo favorables.

-DROIT A L'IMAGE : Les concurrents autorisent, par leur inscription , l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître , prises à l'occasion de leur participation au « TRAIL de la COLOMBINE » sur tous les supports , documents publicitaires , articles de presses pour la durée la plus longue prévue par la loi .